

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 27 JUILLET 2017 à 20 h 30

Présents : Messieurs LANIER - LAUMAIN - VERNAY - CORGE - MERCIER - MONTRADE - BOURGEY - Mesdames STREMSDOERFER - MOREL PIRON - GUICHARD - NOTTET - COMBRY - LANET - KHIEU.

Monsieur COUTURIER est représenté par Monsieur BOURGEY

Monsieur MUZY est représenté par Monsieur LANIER

Absents excusés : Madame MOYER - Monsieur DEJARDIN

Absente non excusée : Madame BASSEVILLE

Madame COMBRY a été élue Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22/06/17
2. Gestion locative : mise en location des biens communaux
3. Virement de crédits
4. Rythmes scolaires
5. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement
6. Demande de subvention : aménagement de parkings aux abords de la mairie
7. Informations diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22/06/17

Madame Lanet déplore le fait d'avoir appris l'organisation d'une réunion publique présentée comme « réunion publique des élus » tardivement.

Elle fait remarquer que les sujets qui allaient être abordés lors de cette réunion publique du 28 juin n'ont pas été abordés en conseil municipal et qu'il n'y a pas eu de communication. Il ne faut donc pas s'étonner de la faible participation de la population.

Monsieur le Maire lui répond que l'information a été diffusée dans le flash infos de juin. Effectivement, il n'y a pas eu de flyers. Les sujets n'ont effectivement pas été évoqués en détail en conseil municipal car il s'agit d'une réunion d'informations sur les travaux qui se sont déroulés sur l'année écoulée.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22/06/17 est approuvé par 16 voix pour.

2. Gestion locative : mise en location des biens communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appartement communal, mis en location au 56, rue de la République (2ème étage), s'est libéré au 1er mai 2017.

Les services techniques ont procédé à quelques travaux de rafraichissement. Il convient dorénavant de mettre cet appartement en location.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier la recherche de locataires à une agence immobilière, qui s'occuperait également de procéder aux visites, aux états des lieux entrant et sortant, ainsi qu'à la rédaction du bail.

Cette prestation forfaitaire s'élève à 500 € par appartement et par opération.

Monsieur Montrade et Madame Guichard trouvent cette prestation chère.

Monsieur le Maire, Monsieur Laumain et Madame Combry estiment quant à eux que cette prestation est au prix du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 5 abstentions (Mesdames Khieu, Guichard, Messieurs Montrade et Bourgey (2)) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à confier la gestion locative de l'appartement communal sis « 56, rue de la République – 2ème étage » à l'agence immobilière « Foncia Michel » pour la somme forfaitaire de 500 €, pour les missions suivantes :
 - o recherche de locataires,
 - o visites,
 - o rédaction du bail,
 - o état des lieux (entrée/sortie).

3. Virement de crédits

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emprunt a été contracté pour financer les travaux de l'hôtel de ville.

La première échéance relative au remboursement de cet emprunt devait intervenir un an après la signature du contrat, soit en 2018.

Les crédits nécessaires au remboursement de la 1^{ère} échéance n'ont donc pas été prévus au budget primitif 2017.

Cependant, après réception du tableau d'amortissement de l'emprunt, il apparaît que la première échéance est programmée le 10 décembre 2017.

Il convient donc de réaliser un virement de crédit pour le paiement de l'échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour :

- **VOTE** le virement de crédits suivant :
 - o Prélèvement sur les dépenses imprévues 022 : 5 784 €
 - o Augmentation des crédits au compte 66111 « intérêts des emprunts » : 2 611 €
 - o Augmentation des crédits au compte 1641 « remboursement du capital » : 3 173 €
 - o Mouvement des comptes 021 "virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)" et 023 "virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)" pour la somme de 3 173 €.

4. Rythmes scolaires

Vu l'avis du Conseil Municipal émis en sa séance du 22 juin 2017 relatif à la volonté d'arrêter les Temps d'Activités Périscolaires si l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est envisagée sur 4 jours,

Vu le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, paru au Journal Officiel le 28 juin 2017,

Vu l'avis du conseil d'école en date du 26 juin 2017 pour un retour à la semaine de 4 jours sur 36 semaines pour la rentrée scolaire 2017/2018,

Vu l'avis de Madame la Directrice Académique des services de l'Education Nationale autorisant l'organisation du temps scolaire proposée sur 4 jours, en date du 6 juillet 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour :

- **EMET** un avis favorable pour l'organisation du temps scolaire qui s'inscrit dans le cadre du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, et qui permet de proposer les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées, à savoir :
 - o Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
 - Matin : entrée à 8 h 20 sortie à 11 h 20
 - Après-midi : entrée à 13 h 20 sortie à 16 h 20

dans l'attente de l'avis du CDEN qui se tiendra le 7 septembre,

- **ARRETE** la mise en œuvre des Temps d'Accueil Périscolaires,
- **REMERCIÉ** les différents intervenants qui ont permis de proposer des activités ludiques et enrichissantes aux enfants pendant ces trois années.

5. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement

Monsieur le Maire présente le rapport de l'année 2016 sur le prix et la qualité du service d'assainissement affermé à la LYONNAISE DES EAUX :

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT 2016

1. EXECUTION DU SERVICE

Le service de l'assainissement de la commune de SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS est délégué à la société LYONNAISE DES EAUX dans le cadre d'un contrat d'affermage qui arrivait à échéance au 30/04/2014.

Depuis le 12 mars 2015, Lyonnaise des Eaux et toutes les entreprises qui composent le groupe n'en font plus qu'une : SUEZ environnement.

L'audit de station réalisé en 2012 avait mis en évidence la nécessité de mettre en place des travaux d'amélioration pour le fonctionnement de la station de traitement des eaux usées.

Ces remarques ont donné lieu à une demande par la collectivité de prise en charge de ces travaux par Lyonnaise des Eaux dans le cadre d'un avenant au contrat de délégation de service public.

Cet avenant a été signé en fin d'année 2013.

Le contrat, d'une durée de 17 ans, arrivera à échéance le 30/09/2019.

Les travaux relatifs à ce nouvel engagement ont été entrepris durant le 1^{er} semestre 2014.

Les missions d'exploitation déléguées sont principalement :

- la collecte des effluents,
- l'élimination des sous-produits du réseau,
- le traitement des effluents,
- l'élimination des sous-produits d'épuration (graisse, sable, refus de grilles),
- le traitement des boues,
- la facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients.

2. RESEAU

Il existe 2 types de réseau :

- les réseaux unitaires où sont regroupés les eaux usées et pluviales,
- les réseaux séparatifs où les eaux usées et pluviales sont captées dans des réseaux différents.

La longueur du réseau total se présente de la façon suivante :

- 6 669 mètres linéaires en eaux usées, soit 84.06 % du réseau global,
- 1 234 mètres linéaires en eaux unitaires, soit 15.55 % du réseau global.

L'accession au réseau d'assainissement se réalise grâce aux regards, au déversoir d'orage, et aux grilles et avaloirs.

188.66 ml de réseau séparatif « eaux usées » ainsi que 915.05 ml de réseau « eaux unitaires » ont été curés en 2016 (curage préventif réseau).

3. BILANS

➤ Analytique

12 analyses ont été réalisées et déclarées conformes aux performances minimales de traitement.

➤ Exploitation

L'épandage des boues (13 120.40 kg) a augmenté de 2.66 % par rapport à 2015.

188.66 ml de réseau séparatif « eaux usées » ainsi que 915.05 ml de réseau « eaux unitaires » ont été curés en 2016 (curage préventif réseau) soit 13.91 % du linéaire total.

➤ Clientèle

505 clients domestiques ont été répertoriés en 2016 soit 1.56 % de moins par rapport à 2015.

4. TARIFICATION DU SERVICE

Le prix du service de l'assainissement collectif revient à 244.20 euros TTC pour une consommation de 120 m³, soit 2.04 euros au m³.

Le coût moyen de l'assainissement est de 0.67 euros TTC par jour et par famille.

5. SYNTHESE DE L'ANNEE

Concernant les opérations de maintenance, divers renouvellements ont été réalisés :

- régulateurs très haut et très bas du poste de relevage,
- ensemble des ampoules de l'armoire électrique,
- compteur énergie,
- sonde de mesure de débit du canal de sortie.

6. ANALYSE DU PATRIMOINE

Les enquêtes du schéma directeur d'assainissement sont terminées. Le programme de travaux a été présenté et validé par les instances institutionnelles.

Il reste à finaliser le zonage en fonction des particularités du PLU.

Le schéma directeur d'assainissement a mis en évidence l'obsolescence de la station d'épuration et les axes d'amélioration à apporter sur le réseau d'assainissement.

Notons qu'une tranche de travaux est prévue sur le dernier trimestre 2017 au niveau des routes de Villefranche, Lyon et Villars.

Enfin cette étude a permis la mise en place du plan des ouvrages d'assainissement géo-référencé classe A.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, et deux abstentions (Monsieur BOURGEY) :

- **APPROUVE le rapport annuel 2016 du Maire sur le prix et la qualité du service** d'assainissement confié à la LYONNAISE DES EAUX par contrat d'affermage.

6. Demande de subvention : aménagement de parkings aux abords de la mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement de parkings autour de la mairie, il convient de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Ain au titre des amendes de police (Dotation Territoriale 2018).

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'avant-projet sommaire ainsi que les coûts prévisionnels de l'opération :

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles d'investissement	Montants H.T.
Etudes	21 000.00 €
Travaux parking Sud	101 000.00 €
Travaux place de l'hôtel de ville	110 000.00 €
Travaux place de l'Encorbellement	55 000.00 €
TOTAL	287 000.00 €

Monsieur le Maire précise qu'une subvention d'un montant de 7 500 € au titre de la réserve parlementaire a été accordée.

Cette opération bénéficiera également d'un fonds de concours intercommunal d'un montant de 66 813 €.

Une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a également été sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- **APPROUVE** le lancement du projet,
- **SOLLICITE** l'aide du Département de l'Ain au titre des amendes de police (dotation territoriale 2018).

7. Informations diverses

Travaux d'assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise SADE a été retenue pour les travaux d'assainissement routes de Villefranche, Lyon, Villars et route de Chaneins. L'appel d'offre a été lancé sur bordereau de prix.

Monsieur Le Maire précise qu'il serait nécessaire d'étendre les réseaux jusqu'à la zone d'activités intercommunale et faire profiter la Communauté de Communes de la Dombes du bordereau de prix. Un chiffrage a été demandé. L'extension s'élèverait à 42 000 €.

Monsieur Lanier indique que ces travaux devront être pris en charge par la Communauté de Communes.

Monsieur Bourgey précise que, effectivement, ces travaux ne doivent pas être répercutés sur le budget communal. Ce doit être une dépense intercommunale. Il faudra un engagement écrit de la Communauté de Communes de la Dombes avant la réalisation de ces travaux. Il rappelle que la Communauté de Communes de la Dombes n'a pas encore la compétence assainissement.

Monsieur le Maire est en contact avec la Communauté de Communes de la Dombes. Il conviendra de trouver une solution.

Monsieur Bourgey précise qu'il conviendra de constituer un dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour le 15 septembre pour prévoir une tranche de travaux supplémentaire rue de la Beurrerie, dans le cadre du marché à bons de commande. Il rappelle que le montant des travaux, suite à la consultation, est bien inférieur à l'estimation. Il reste une enveloppe financière pour réaliser des travaux supplémentaires.

Monsieur Bourgey rappelle que dans le cadre du contournement, le Conseil Départemental prévoit des aménagements de réseaux d'eaux pluviales qui ne tiennent pas compte des bassins versants. Seules les eaux de voirie et de fossés sont traitées (ce qui est tout à fait normal).

Il précise que si la commune ne réalise pas les bassins de rétention tels que l'étude relative à l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales les prévoit, en cas de grosse pluie, ce sera le contournement qui sera inondé. Il rappelle que l'estimation de ces bassins s'élève à 400 000 € et qu'il est impératif de les réaliser pour des raisons de sécurité.

Clôture Drouet/Lattard

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du notaire de M. Drouet et Mme Lattard rappelant la clause mentionnée dans l'acte notarié lors de l'acquisition d'une parcelle de terrain à la mairie début 2014, stipulant que la commune devait réaliser une clôture dans les 3 ans (la clôture existante étant devenue propriété de la commune).

Monsieur Drouet et Madame Lattard souhaitent éventuellement récupérer une parcelle de terrain appartenant à la commune, le long de la rue du Moulin et ainsi, en contrepartie, ils se chargeraient de la clôture.

Cependant, le Conseil Municipal souhaite conserver la bande de terrain acquise autour de cette propriété, rue du Moulin et chemin Rouge afin de sécuriser le virage, comme cela était initialement prévu par la précédente équipe municipale.

Au vu des préconisations du PLU, Monsieur le Maire se charge de contacter une entreprise afin d'obtenir un devis.

Enlèvement des ordures ménagères – gens du voyage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le traitement des ordures ménagères des gens du voyage a coûté la somme de 975.74 € à la commune.

Une participation de 675 € avait été donnée par les gens du voyage à la commune.

Les frais de transport de la benne à ordures ménagères ont été pris en charge par la Communauté de Communes de la Dombes.

Monsieur le Maire présente deux devis de remise en état des deux terrains de foot, suite au stationnement des gens du voyage (et à l'état général des terrains avant le passage des gens du voyage), qui s'élèvent à 4 176 € T.T.C. pour le terrain d'entraînement et 4 896 € T.T.C. pour le terrain « honneur », comprenant un désherbage sélectif, regarnissage du terrain, sablage de surface et décompactage du terrain.

Ce sujet sera abordé lors de la prochaine séance.

PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendra de réunir très prochainement la commission urbanisme afin de finaliser la modification du PLU n°1, suite aux préconisations reçues des services de l'Etat. Le cabinet d'urbanisme vient de nous transmettre un plan qu'il conviendra d'étudier.

Boulangerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré avec Madame Morel Piron des représentants de la chambre de métiers afin d'obtenir leur avis sur la possibilité d'installer une boulangerie dans les anciens locaux du secrétariat de mairie.

Il rappelle que la boulangerie est en liquidation. Il a cherché à joindre le liquidateur, à plusieurs reprises, mais en vain.

La chambre de métiers a confirmé que techniquement il était tout à fait possible d'installer une boulangerie dans ces locaux. Il serait également souhaitable que le logement au-dessus soit disponible pour le boulanger.

Centre de loisirs Utingeois

Madame Stremsdoerfer informe le Conseil Municipal que le centre de loisirs utingeois envisage de dissoudre l'association.

Le centre de loisirs serait encadré par le centre social la passerelle à Chatillon pendant une période de 15 mois. Cet accompagnement devra permettre de redémarrer une association indépendante de la passerelle à terme.

Le Conseil Municipal souhaite que la convention avec le centre social La Passerelle soit signée avant la rentrée scolaire, afin que le service soit assuré dès cette dernière avec toute la sécurité attendue pour les enfants et leurs familles.

Toutefois, le Conseil Municipal ne peut pas autoriser ce jour Monsieur le Maire à signer la convention, qui est en cours de rédaction.

Une réunion extraordinaire du Conseil Municipal aura lieu la dernière semaine d'Août afin de prendre connaissance de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, le cas échéant.

Groupe scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec le service juridique du centre de gestion de l'Ain afin de connaître la procédure à mettre en œuvre pour lancer le projet du groupe scolaire.

Il semblerait qu'il faille recourir à un jury de concours qui devra choisir un maître d'œuvre. La prestation intellectuelle pourrait s'élever à 10 % du montant de travaux estimé à 3 millions d'euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à sa demande, il a reçu une proposition de l'économiste LP Vernay pour un montant de 6 800 € qui propose de chiffrer l'esquisse 5 retenue (bâtiments uniquement), et réalisée par le bureau d'études BERTHET.

Il pense qu'une estimation plus précise pourrait être intéressante pour l'avancement du dossier. Mais il précise que ce n'est pas une obligation et qu'une estimation globale pourrait suffire, d'après le service juridique du centre de gestion.

Monsieur Bourgey intervient :

« Je suis effaré quant au montant de travaux annoncé pour la construction du groupe scolaire estimé à 3 millions d'euros. Vous allez endetter la commune sur 50 ans ! Ce projet ne sert à rien. L'état annonce des restrictions budgétaires. Ce nouveau groupe scolaire n'a aucune utilité. Certes, les écoles méritent une rénovation et une modernisation. C'est indéniable et nécessaire. Même si ce projet fait partie des raisons pour lesquelles l'équipe en place a été élue, la situation a évolué sur les 3 dernières années, et les Utingeois pourront comprendre que ce projet ne se fasse pas. On ferme une classe à la rentrée. Le centre de loisirs est en passe d'être récupéré par la Passerelle à Chatillon, la boulangerie ferme...Réfléchissons ! N'endettions pas la commune ! Je suis abasourdi par ce que j'entends. J'ai lu un article dans la presse où Monsieur le Maire disait qu'il voulait associer la société civile. Il vaudrait mieux

avertir les Utingeois dans le flash infos que l'équipe actuelle souhaite endetter la commune pour les 50 ans à venir !

Monsieur le Maire : il faut bien avancer un chiffre. Ne pourrait-on pas réaliser ce projet par phase ? Mener une opération globale ?

Monsieur Bourgey : y a-t-il une utilité à réaliser ce projet, dès lors que l'on ferme des classes ?

Monsieur le Maire : il faut regrouper les 2 écoles.

Monsieur Bourgey : si c'est un projet pour « se faire plaisir », stop ! Une analyse financière a été réalisée par KPMG, qui n'avait même pas intégré le financement du contournement ! Ce qui fausse l'analyse des investissements. De plus, les perspectives d'évolution des impôts n'ont pas été respectées. L'Etat fait des coupes franches sur les budgets ! On nous annonce 13 milliards d'économie, ce qui se traduira par une nouvelle baisse des dotations.

Madame Lanet : Marcel, tu as à cœur ce projet. Mais ne faudrait-il pas réaliser une nouvelle étude financière en tenant compte des dernières évolutions ?

Monsieur le Maire : oui, effectivement. Mais je suis intimement convaincu qu'il faille intégrer à ce projet tous les services (centre de loisirs, la cantine,...).

Monsieur Bourgey : la situation a évolué ces 3 dernières années, je le répète : fermeture d'une classe, le centre de loisirs qui va mal, une boulangerie qui ferme, baisse des dotations de l'état ...il faut prendre du recul. Oui, vous avez été élu avec ce projet, mais la situation depuis 3 ans change la donne. Personne ne devrait vous reprocher de faire machine arrière. La modernisation des écoles est nécessaire, mais ce n'est pas une bonne idée de faire un nouveau groupe scolaire. Il faut se concentrer sur les commerces, travailler et développer ce dossier. L'accompagnement pour une boulangerie est une excellente idée.

En conclusion, Monsieur le Maire propose de mettre en attente l'évaluation financière fine et pointue du groupe scolaire. Il maintient que le regroupement de toutes les classes sur un même site est une bonne chose pour la commune. 3 millions d'euros pour une commune comme Saint Trivier n'est pas insurmontable. Cela reste un choix.

Projets commerces

Madame Lanet demande où en sont les projets liés aux commerces. Il y avait un projet vers Proxi, puis un second à la place de l'entreprise DAM'S. A-t-on des informations sur le projet de bar place de l'encorbellement ?

Monsieur le Maire lui répond que le projet vers Proxi n'est plus d'actualité. Le projet en lieu et place de DAM'S engageait la commune financièrement sur une prise en charge d'une partie des loyers des locataires pour que les commerces soient viables. Cela reste à étudier.

Pour le bar, les perspectives ne sont pas favorables. Il n'est pas simple de trouver un repreneur. Les propriétaires voulaient réactiver la licence IV. Cependant, un stage de l'exploitant est nécessaire afin de pouvoir utiliser la licence qui arrive à son terme très prochainement. Elle risque d'être perdue.

CLECT

Lors du dernier conseil communautaire, Monsieur le Maire s'est présenté pour la présidence de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Il rappelle que la CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées à la communauté de communes et leur mode de financement.

Le président de cette commission n'a pas pu être élu lors de cette séance, puisque les deux candidats ont obtenu le même nombre de voix sur les 2 tours de vote (18-18). Le deuxième candidat à se présenter à ce poste était Monsieur Girer, Président actuel de la Communauté de Communes de la Dombes.

Déchèterie Chatillon

Monsieur Corgé souhaite savoir si la Communauté de Communes de la Dombes a réalisé un bilan sur la fréquentation de la déchèterie à Chatillon.

Monsieur le Maire l'informe que des travaux d'un montant de 1 500 000 € sont programmés.

Monsieur Corgé précise qu'il arrive très souvent que des voitures se retrouvent à attendre à l'extérieur de la déchèterie, sur le chemin, et c'est très dangereux.

Monsieur Bourgey demande à Monsieur de Maire de rappeler pourquoi les habitants de Saint Trivier ne peuvent plus se rendre à la déchèterie de Francheleins, hormis le fait que la commune n'appartient plus au SMIDOM.

Monsieur le Maire lui répond qu'une convention pouvait être établie entre la Communauté de Communes de la Dombes et le SMIDOM moyennant une participation financière, dans un premier temps de 78 000 €, puis négociée à 50 000 €/an. Cependant, après vote en conseil communautaire, il a été décidé de ne pas maintenir cet accès à la déchèterie de Francheleins pour les 3 ex communes de Chanstrival (Chaneins, Saint Trivier et Valeins). Il rappelle que les votes étaient de 14 pour le maintien à l'accès de la déchèterie de Francheleins et 15 voix contre.

Monsieur Mercier demande si ce sujet ne pourrait pas être remis à l'ordre du jour de la Communauté de Communes de la Dombes.

Monsieur le Maire répond que c'est tout à fait possible et qu'il fera une demande en ce sens.

Communauté de Communes de la Dombes - achat de matériel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Dombes va acquérir une nacelle qui sera mise à la disposition des communes de Saint Trivier, Chaneins et Baneins. Cela évitera, par exemple, d'en louer une pour l'installation des illuminations, le fleurissement...

Repas CCAS

Madame Morel Piron informe le Conseil Municipal que le repas du CCAS, pour les personnes de plus de 75 ans, aura lieu le dimanche 26 novembre à la résidence senioriale. Le traiteur retenu est « le Relais de la Gare » de Villeneuve.

Réunions

La commission « développement économique » se réunira le mardi 1^{er} août à 19 h 30.

La commission « urbanisme » se réunira le mercredi 2 août à 20 h 00.

La séance est levée à 23 h 00.